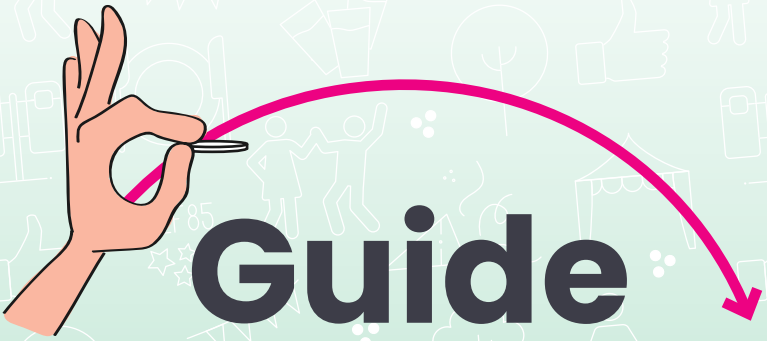
LE TRI EST DE la Fête



# Guide LA CONSIGNE MONÉTAIRE

## lors des évènements



ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS

PLUS D'INFOS SUR **trivalis.fr/tdlf**

Trivalis
ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS

# Sommaire


*page 3* ..... **Trivalis et « Le Tri est de le Fête »**

*page 4* ..... **Les bonnes raisons d'appliquer une consigne monétaire**

*page 4* ..... **Les différents types de consigne monétaire**

*page 5* ..... **Le retour des contenants**

*page 7* ..... **Quelques définitions**



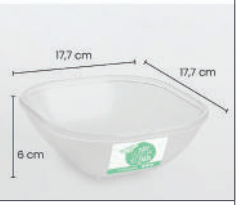


**L'utilisation de contenants réemployables lors des événements présente de nombreux avantages environnementaux, économiques et sociaux.**

**Cette démarche permet une réduction des déchets, une diminution des coûts de gestion, améliore l'image de l'événement et également la satisfaction des participants. Cependant pour un résultat réussi, la mise en place d'une consigne monétaire est indispensable et la communication autour de son organisation ne doit pas être sous-estimée !**

## Trivalis et « Le Tri est de la Fête »

**Pour aider les organisateurs d'événements vendéens** (collectivités et associations) à limiter leur production de déchets, **Trivalis**, le syndicat de traitement des déchets de la Vendée, **propose à la location des contenants réemployables** (gobelets, petits et grands bols), à travers le dispositif « Le Tri est de la Fête ».

| | **Gobelet** 25cl | **Petit bol** 47cl | **Grand bol** 98cl |
|---|---|---|---|
| |  |  |  |
| Prix de location | 0,05 € / unité | 0,25 € / unité | 0,25 € / unité |
| Coût des manquants | 1 € / unité | 2 € / u nité | 2 € / unité |
| Montant de consigne conseillé | 1 € / unité | 2 € / unité | 2 € / unité |



Lorsqu'un organisateur utilise le service de location « Le Tri est de la Fête », il s'engage à restituer la totalité des contenants loués ou à payer le prix des éléments manquants. Ainsi, pour un juste équilibre dans un évènement, il est important de mettre en place une consigne monétaire à la hauteur du coût des « manquants ».

Le service de location de contenants réemployables de Trivalis propose également **des affiches et des banderoles de communication**.
Les outils liés à l'explication du fonctionnement de la consigne sont déterminants pour une mise en place réussie lors de l'évènement.

Ce service est disponible sur **trivalis.fr**

## Les bonnes raisons d'appliquer une consigne

> **Augmente le taux de retour des contenants réemployables**

> **Évite à l'organisateur de devoir payer des pénalités pour les contennts manquants**

Le montant de la consigne doit être suffisamment élevé pour inciter le consommateur à ramener son contenant, sans être dissuasif. Selon le type de contenant, **le montant à privilégier pour la consigne se situe entre 1 € et 3 €.**

## Les différents types de consigne monétaire

### *La consigne à priori*

Somme supplémentaire versée au moment de l'achat du produit et remboursée lors du retour du contenant.

Selon le choix de l'organisateur, le consommateur a la possibilité de payer :

- **En espèces :** il paie en espèces et se voit rembourser le montant de sa consigne en espèces.
- **En carte bancaire :** le consommateur paie en carte et peut être remboursé en espèces.
- **En jetons** (plusieurs couleurs pour plusieurs valeurs) : le consommateur achète des jetons en fonction de ses besoins, en carte ou en espèces et peut être remboursé en espèces à la fin de l'évènement si besoin.
- **En tickets :** le consommateur achète des tickets repas, boisson et des tickets « consignes ». Il consomme et lorsqu'il va rendre son gobelet et son contenant, sa consigne lui est rendue en espèces.



**BON À SAVOIR**

Dans le cas d'une consigne à priori, **l'organisateur doit prévoir un fond de caisse suffisant**, disposant d'une quantité de pièces de monnaie adéquate pour le remboursement.

### *La consigne à postériori*

*Ne concerne que les paiements par carte bancaire.*

Somme bloquée sur la carte bleue du consommateur au moment de l'achat, et débloquée lors du retour du contenant.

Dans ce cas, un montant est bloqué sur la carte du consommateur sans être débité. Si le contenant n'est pas retourné dans un délai donné, le montant est débité. A l'inverse, si le contenant consigné est retourné, le montant sera débloqué sans qu'un débit n'ait été fait.

La consigne avec blocage sur carte bancaire est **une solution moderne et efficace** pour gérer les retours de contenants consignés. Elle offre une sécurité financière pour les organisateurs et une commodité pour les consommateurs et les bénévoles.

Ce service nécessite toutefois l'utilisation d'une application payante. Il est proposé par des entreprises spécialisées ou des banques.



## Le retour des contenants

Le retour des contenants réemployables (gobelet ou bol) consignés peut se faire de plusieurs manières, en fonction de la taille de l'événement :

- **Au point bar / restauration :** Si le retour des contenants consignés est intégré au point de vente, il est conseillé de faire une file dédiée à cet effet afin d'éviter une attente trop longue des consommateurs.
- **Sur un stand de déconsignation dédié :** Ces stands peuvent être placés près de la sortie de l'événement ou près des points bar/restauration. Si le nombre de bénévoles est suffisant, cette solution est à privilégier. Elle assure une meilleure fluidité et diminue le temps d'attente du public.

Quelle que soit la solution choisie, il est capital qu'elle soit **clairement affichée et expliquée** aux consommateurs. Il est important de ne pas sous-estimer la nécessité d'expliquer le fonctionnement de la consigne monétaire et comment elle s'organise lors de l'évènement.

Un système de **« caisses de roulement »** facilite la logistique. Ainsi dès le début de l'évènement, des caisses vides, fournies à la livraison des contenants loués, sont à prévoir à chaque stand de déconsignation afin d'accueillir les premiers contenants sales. Une fois les premiers contenants distribués, d'autres caisses seront vides pour accueillir les nouveaux contenants et le roulement se mettra en place.

**BON À SAVOIR**
Il est également important de **prévoir que des bénévoles collectent** régulièrement sur le site les contenants potentiellement abandonnés.

Dans le cas d'un évènement utilisant plusieurs types de contenants (petits bols, grands bols et gobelets), il est conseillé d'utiliser des caisses de couleurs différentes. Selon leur nature, ils sont conditionnés propres et doivent ensuite être reconditionnés sales dans une caisse de couleur qui leur est associée. Dans le fonctionnement du « Tri est de la Fête » :

- Les gobelets sont conditionnés dans des caisses vertes,
- Les grands bols sont conditionnés dans des caisses bleues,
- Les petits bols sont conditionnés dans des caisses orange.

NB : A la réception des caisses par les organisateurs, elles sont scellées par un système de bandes adhésives de sécurité sanitaire. **Une caisse ne doit être ouverte qu'au moment de l'utilisation des contenants.** Ainsi, les contenants d'une caisse non ouverte sont maintenus dans de bonnes conditions sanitaires et n'auront pas besoin d'être lavés inutilement.

Exemple de mise en place d'un service de contenants réemployables sur un évènement* :

| Nombre de participants | Nombre de contenants conseillés | | Nombre de stands de déconsignation conseillés | Nombre de caisses de roulement par type de contenants |
|---|---|---|---|---|
| | Gobelets | Bols | | |
| 1 - 250 | 400 | 2 000 - 3 000 | 1 | 1 à 2 |
| 250 - 500 | 750 | 2 000 - 3 000 | 1 à 2 | 3 à 4 |
| 500 - 1 000 | 1 500 | 2 000 - 3 000 | 2 à 3 | 4 à 5 |
| 1 000 - 2000 | 3 000 | 2 000 - 3 000 | 3 à 4 | 5 à 6 |
| 2 000 - 3 000 | 4 500 | 2 000 - 3 000 | 3 à 4 | 5 à 6 |

** Pour choisir un nombre de contenants à louer, il est préconisé de prévoir 1,5 fois le nombre de participants pour la location de gobelets et 10 à 20% de contenants supplémentaires pour les repas.*

## Quelques définitions

**Consigne monétaire :** Système où le consommateur paye une somme d'argent supplémentaire lorsqu'il achète un produit contenu dans un emballage réemployable. Cette somme est remboursée lorsque l'emballage est retourné. La consigne constitue un outil incitatif visant à favoriser le taux de retour des emballages.

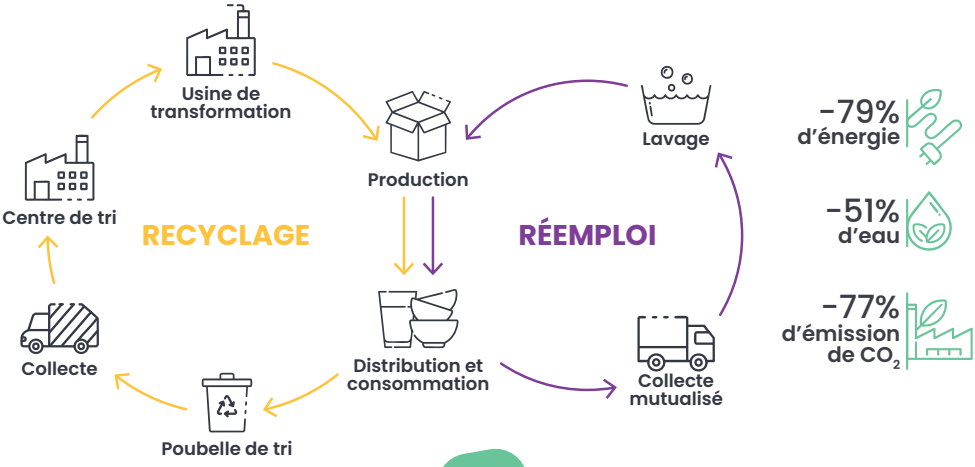
**Emballage :** Objet, quelle que soit la matière, destiné à contenir, protéger, permettre la manutention et l'acheminement des produits.

**Réemploi :** Toute opération par laquelle des matières ou des produits sont utilisés de nouveau, pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi permet d'allonger la durée de vie d'un produit. Par exemple, une bouteille en verre est réemployée lorsqu'elle est collectée, lavée et remplie de nouveau.

**Réutilisation :** La réutilisation fait référence à l'utilisation d'un emballage pour un autre usage que celui initialement prévu. Par exemple, une bouteille en verre peut être réutilisée comme vase.

**Recyclage :** Toute opération de valorisation par laquelle des déchets sont traités et retransformés, ils peuvent retrouvés leur fonction initiale ou d'autres fins. Par exemple, une bouteille en verre peut être fondue et remoulée pour recréer une nouvelle bouteille (fonction initiale), ou un autre objet en verre (pot en verre).

**Le réemploi possède une empreinte carbone très inférieure à celle du recyclage** : plus faible consommation d'énergies et d'eau, émissions de gaz à effet de serre inférieures (source ADEME).



# LE TRI EST DE la Fête

Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée

31 rue de l'Atlantique - CS 30605 - 85015 La Roche-sur-Yon

**www.trivalis.fr | contact@trivalis.fr | 02 51 45 14 51**

Trivalis / Sept. 2025

Trivalis
ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS